GAL « CEVENNES »











APPEL A PROJETS

Soutien à la création et au développement de structures d'accueil touristique

Type d'opération 19.2

Fiche action n°1 – Développement touristique Développer l'offre touristique, patrimoniale, naturelle et culturelle des Cévennes

Période de consultation :

En raison de la crise sanitaire liée au Covid 19, la date de fin d'appel à projet est repoussée d'un mois

Du 1^{er} juillet 2019 au 15 mai 2020 12 juin 2020

Financé par le FEADER au titre du programme LEADER 2014-2020











I / Contexte

Lors de sa candidature à l'appel à projet lancé par la Région pour bénéficier des fonds LEADER 2014-2020, le GAL Cévennes avait fait un état des atouts, forces, opportunités et menaces de son territoire. Ce diagnostic de territoire a permis de construire la stratégie du GAL Cévennes qui se décline en 6 fiches actions. Le GAL Cévennes a été doté d'une enveloppe de 2 515 310,53 euros de FEADER pour la mise en œuvre de la stratégie correspondant au programme LEADER 2014-2020.

La première de ces fiches actions concerne le développement touristique.

De ce diagnostic était ressorti, entre autres, que sur le territoire du GAL Cévennes, il existait une inégalité de la qualité de l'offre d'accueil touristique ainsi qu'un manque de capacité d'accueil de groupes notamment pour les hébergements de catégorie hôtelière. D'autres besoins avaient été soulignés : développer les ailes de saison ; professionnaliser et diversifier l'offre touristique en lien avec les ressources locales ; accompagner la mise en réseau des acteurs touristiques.

Ainsi, dans le cadre du programme LEADER, le GAL Cévennes lance un appel à projet pour soutenir les structures d'accueil touristique sur le territoire des Cévennes, de manière à prendre en compte les besoins exprimés dans le diagnostic.

II/ Le tourisme sur le territoire du GAL Cévennes

La richesse du patrimoine naturel, culturel et historique des Cévennes en fait une destination touristique qui jouit d'une certaine notoriété. Son patrimoine naturel attire de nombreux randonneurs et adeptes des activités de pleine nature. Certains sites touristiques comme la Bambouseraie d'Anduze, le Train à Vapeur des Cévennes, le Musée de la Soie, l'Observatoire Météo du Mont Aigoual ou encore la Grotte des Demoiselles contribuent à l'identité des Cévennes. Il est à noter également que les Cévennes disposent de multiples atouts pour l'observation du ciel étoilé. Les Cévennes véhiculent une image d'authenticité et de retour aux sources. C'est un territoire proche de la nature, un territoire de résistances à la fois passées (Camisards) et actuelles (gaz de schistes), un territoire qui a des histoires à raconter... Les atouts touristiques de la destination Cévennes sont nombreux et encore sousvalorisés. Il est à noter également que la fréquentation touristique en Cévennes se concentre sur la période estivale et la qualité de l'offre d'accueil touristique pourrait être améliorée de manière qualitative et quantitative.

L'activité touristique représente le premier vecteur d'emplois sur le territoire ; il paraît donc important de soutenir et de renforcer cette économie locale afin de permettre aux habitants d'en tirer une source de revenus suffisante et régulière.

III/ Types de dossiers éligibles à l'appel à projet

 Création ou développement d'activités d'hébergements touristiques valorisant les ressources locales et visant la montée en gamme de l'établissement

IV/ Bénéficiaires éligibles

- PME au sens communautaire
- Sociétés coopératives
- Entreprises individuelles
- Associations Loi 1901
- Exploitants agricoles n'entrant pas dans le cadre de l'appel à projet FEADER 6.4.1.

V/ Types d'opérations éligibles

Les opérations éligibles sont les dépenses qui permettront la création et/ou le développement d'une structure touristique. Les opérations éligibles permettant la montée en gamme d'un établissement seront éligibles.

Dépenses matérielles :

- Construction, rénovation et aménagement de biens immeubles
- Aménagements extérieurs liés à une opération de construction et/ou d'aménagement de biens immeubles : dépenses pérennes hors végétaux directement connectés aux investissements de construction et/ou d'aménagement
- Matériel et équipements (mobilier y compris literie, informatique, technique)

Dépenses immatérielles :

- Honoraires de maîtrise d'œuvre
- Dépenses liées à la commercialisation de l'offre d'hébergement : acquisition ou développement de logiciels informatiques, développement de sites internet, brochures, enseignes, signalétiques (conformément à la règlementation en vigueur).

VI/ Conditions d'éligibilité

Les porteurs de projet souhaitant déposer un dossier devront être adhérents d'un office de tourisme (fournir un reçu d'adhésion) et s'être acquitté de la taxe de séjour (quittance de paiement de taxe de séjour) pour les projets déjà existants.

Les porteurs de projet devront pouvoir fournir un courrier de soutien du technicien d'une chambre consulaire ou d'un des organismes d'accompagnement économique suivants : ADRT 30, ADT 34, Gîtes de France, Agence de développement Alès Myriapolis, Boutique de gestion, Parc national des Cévennes, Cévennes écotourisme, RELANCE, ADIE, Office de tourisme.

VII/ Cadrage financier

L'appel à projet est doté d'une enveloppe financée par le FEADER dans le cadre du GAL Cévennes de :

- 120 000 euros du 1^{er} juillet 2019 au 15 mai 2020 12 juin 2020

Si l'enveloppe n'était pas entièrement consommée, le montant restant serait réaffecté à la fiche action 1 (développement touristique) du programme LEADER du GAL Cévennes.

Le type de soutien sera sous forme d'une subvention.

Le plafond est fixé à 20 000 € de subvention FEADER par projet.

Seuls les financements publics peuvent déclencher un co-financement du programme LEADER.

Le montant LEADER pourra apporter une subvention 4 fois plus importante que celle du cofinancement public national, dans la limite d'un taux maximal d'aides publiques de 80 %; pouvant être limité le cas échéant à un pourcentage inférieur suivant les dispositions des régimes d'aides d'Etat applicables.

VIII/ Calendrier

Lancement de l'appel à projet :

1^{er} juillet 2019

Clôture des candidatures :

- 15 mai 2020-12 juin 2020

IX/ Sélection des dossiers

La sélection des dossiers aura lieu lors du comité de programmation du mois de juin qui aura lieu à l'automne 2020. Les membres qui sélectionneront les dossiers sont les membres du comité de programmation du GAL Cévennes.

Pour les dossiers incomplets, le comité de programmation attribuera un avis d'opportunité. Dans le cas où des dossiers seraient déjà complets au moment de la sélection, ils pourront être à la fois sélectionnés et programmés lors du même comité de programmation.

X/ Grille de sélection

La grille de sélection est jointe en annexe de ce document. Pour qu'un projet puisse être retenu, il devra obtenir une note minimale de 12/20.

Si l'enveloppe disponible ne permet pas de retenir tous les projets ayant une note supérieure à 12/20 seront retenus :

- dans un premier temps, les projets qui auront obtenu les meilleures notes,
- et dans un second temps, en cas de nombre de points ex-aequo, les projets qui auront obtenu le meilleur score pour le principe« contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL Cévennes » puis « Contribution du projet à la montée en gamme de l'offre d'accueil » jusqu'à parvenir à distinguer les projets concernés.

XI/ Dépôt du dossier

Pour qu'une candidature à cet appel à projet soit recevable, les porteurs de projet devront :

- Déposer auprès du GAL un formulaire de demande de subvention LEADER mesure 19.2.
- Fournir l'ensemble des pièces demandées en annexe, seule l'attestation de cofinancement pourra faire l'objet de délais supplémentaires
- Fournir les renseignements permettant de répondre à la grille de notation (en annexe); un reçu d'adhésion à l'office de tourisme dont ils dépendent et un document attestant de l'acquittement de la taxe de séjour.

Principes de sélection	Critères de sélection et éléments d'appréciation	Points	Note
Contribution du projet à la mise en œuvre de la stratégie du GAL Cévennes	Le projet s'inscrit dans une action d'innovation, d'expérimentation. Le projet permet de créer ou de maintenir des emplois.	0	
	La structure d'accueil touristique est située à proximité d'un itinéraire GR, PR, sentier d'interprétation, boucles	3	
	cyclotouristiques ou voies vertes. La structure d'accueil touristique est située à proximité d'un site ouvert à la visite (musée, grotte, parcs et jardins remarquables).	6	
Contribution du projet à la montée en gamme de l'offre d'accueil et insertion dans une démarche partenariale	Le projet vise à l'obtention/ ou dispose déjà d'une démarche de qualité reconnue dans cet AAP (voir au verso). Participation à une démarche collective de territoire reconnue	0	
	dans cet AAP (voir au verso) ou dispose d'une convention de	3	
	partenariat avec des acteurs touristiques / avec d'autres filières économiques du territoire. Le porteur de projet crée un nouveau service permettant un	3	
	accueil vélo, un accueil pêche. Le porteur de projet dispose de références sérieuses (CV, formations suivies)	6	
Contribution du projet à l'impact sur le développement des ailes de saison	Le projet prend en compte le développement de la fréquentation touristique hors saison.	0	
		2	
Contribution du projet à l'atténuation de son empreinte écologique	L'atténuation de l'empreinte écologique est considérée dans le	0	
	projet. Des matériaux des Cévennes (bois, pierres) seront utilisés.	2	
Contribution à la valorisation de l'image « Cévennes »	Le projet permet de contribuer à la notoriété des Cévennes. Le patrimoine architectural cévenol (mas en pierre,) est valorisé. Le projet a déjà mis en place ou prévoit des actions de	0	
	communication en faveur du développement de l'image du Territoire des Cévennes (visibilité sur internet, insertion dans des guides, relais de manifestations)	2	
Contribution du projet à la construction d'une destination privilégiée pour les observations astronomiques	Le projet prévoit une intervention particulière pour permettre aux touristes d'observer dans de bonnes conditions le ciel étoilé	0	
		2	
	TOTAL	20	











Démarche de qualité reconnue dans le présent appel à projet :

- Ecolabel européen,
- Gîtes de France,
- Ecogîte,
- Clé vacances,
- Clef Verte,
- Bienvenue à la ferme,
- Accueil Paysan,
- Destination Rando,
- Classement Atout France (étoiles),
- Logis de France,
- Hôtel au naturel,
- Esprit Parc (marque),
- Qualité Tourisme / Occitanie,
- Tourisme et Handicap,
- Ethic étapes

Démarches collectives de territoire reconnues dans le présent appel à projet :

- Ambassadeurs Causses et Cévennes,
- Pôle de pleine nature,
- Site remarquable du goût,
- Charte européenne de tourisme durable,
- Vignobles et Découvertes